



## BILAN DES DPJ-DP 2012

### Un enfant...des parents au cœur de l'intervention

Chicoutimi, le 24 septembre 2012 - Les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) du Québec présentent pour la neuvième année consécutive leur bilan annuel. Cet événement est l'occasion de mettre en lumière, cette année, toute l'importance de la place des parents dans l'intervention. Les DPJ tiennent à rappeler que les parents jouent un rôle déterminant dans la vie de leur enfant. Ils sont les premiers responsables de leur sécurité et de leur développement. Pour les DPJ et les intervenants, les parents sont au cœur de la vie de leur enfant, c'est pourquoi ils les placent au cœur de leur intervention.

#### 211 situations d'enfants signalées quotidiennement au Québec

Au cours de la dernière année, les DPJ ont traité 77 244 signalements, ce qui représente en moyenne 211 situations d'enfants signalées quotidiennement au Québec. Cette année, le nombre de signalements a augmenté de 0,9 %. Bien que cette hausse soit légère et variable selon les régions, les DPJ et leurs équipes doivent faire face depuis cinq ans à une hausse cumulative des signalements qui génère une importante pression sur l'ensemble du réseau des centres jeunesse du Québec.

La négligence et le risque sérieux de négligence demeurent les principaux motifs de signalements retenus avec 36 %. Alors que l'abus physique et le risque sérieux d'abus physique représentent 27,6 % des signalements retenus.

#### Portrait régional

Pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce sont 4 065 signalements concernant 2765 enfants qui ont été traités par la DPJ cette année. À l'instar de l'ensemble du Québec, la négligence et le risque sérieux de négligence sont les principaux motifs des signalements retenus avec 49,2 %.

#### Chaque histoire est unique, c'est pourquoi chaque intervention l'est aussi

Au-delà des statistiques, le bilan des DPJ présente les histoires de Jacob, Ariane, Julien, Camille, Juliette, Antoine et Jérôme. Ces histoires, semblables à celles vécues par des milliers d'enfants, de jeunes et de familles, illustrent le caractère unique de chacune des interventions pour assurer avec les parents la protection de leur enfant ou encore atteindre les objectifs de responsabilisation et de réadaptation de leur adolescent contrevenant.

#### Les priorités des DPJ pour la prochaine année

Selon les DPJ, la détresse que vivent actuellement de nombreuses familles est alarmante et tous les acteurs de la société doivent se mobiliser pour en comprendre les causes et en réduire les impacts. De plus, ils tiennent à sensibiliser le nouveau gouvernement à la priorité qu'il doit accorder aux enfants, aux jeunes et aux familles en difficulté et à l'importance d'agir rapidement pour les soutenir.

À la suite de l'adoption du projet de loi C-10, des modifications à la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) s'appliqueront à compter du 23 octobre prochain. Tout en s'assurant de la mise en place de ces changements importants, les DPJ, qui sont aussi directeurs provinciaux, comptent préserver les principes cliniques du modèle québécois d'intervention auprès des adolescents contrevenants.

Enfin, les DPJ incitent fortement le nouveau gouvernement à adopter rapidement les amendements législatifs, proposés dans le cadre du projet de loi 81 en matière d'adoption et d'autorité parentale, répondant ainsi aux besoins spécifiques de certains enfants et aux nouvelles réalités sociales.

Pour consulter le bilan des DPJ- DP 2012 - Un enfant...des parents au cœur de l'intervention : [www.acjq.qc.ca](http://www.acjq.qc.ca).

-30-

Pour des entrevues avec Danielle Tremblay, DPJ de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean:  
Brigitte Savaria, responsable des communications : 549-4853 poste 3116 | Cell. : 418 590-8347